

The press review

5-16 February 2014

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

National news



La place financière utilisée pour alléger ses impôts

RÉVÉLATIONS EN SUISSE

05 février 2014 13:22; Act: 05.02.2014 14:15

L'actuel conseiller fédéral suisse, Johann Schneider-Ammann, possédait une structure offshore au Grand-Duché, indique mercredi la presse helvétique. 188 millions d'euros auraient échappé au fisc suisse...



En plus d'une société basée sur l'île de Jersey, le conseiller fédéral suisse, Johann Schneider-Ammann, a été à la tête d'une structure au Luxembourg pour échapper au fisc. (photo: Keystone)

Après les révélations indiquant que Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral suisse, possédait une structure off-shore sur l'île de Jersey, c'est au tour d'une autre partie de son montage financier d'être dévoilée. Selon le quotidien helvétique *Tages-Anzeiger*, l'homme d'affaires et homme politique, à la tête du groupe Ammann, spécialisé dans les travaux de terrassement, a été à la tête de la société Manilux SA. Une société créée en 1992 et dirigée pendant 14 ans par Johann Schneider-Ammann qui ne possédait ni employés ni bureaux au Grand-Duché, selon Marc Faber, membre luxembourgeois du conseil d'administration, cité par le quotidien suisse.

Selon ce dernier, la société luxembourgeoise attribuait des crédits aux filiales du groupe Ammann et touchait en retour des intérêts. Au total, la structure offshore disposait de 230 millions de francs suisses en fonds propres. Soit quelque 188 millions d'euros. Une somme non imposée au Luxembourg. Manilux SA, qui a été dissoute en 2007, était connue de l'administration fiscale fédérale, basée à Bern. Contactés par le *Tages-Anzeiger*, le conseiller fédéral n'a pas voulu s'exprimer à ce sujet. (*L'essentiel/olu*)



EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT

05 février 2014 09:52; Act: 05.02.2014 12:56

Nouveau scandale autour de fonctionnaires

LUXEMBOURG - Une enquête disciplinaire a été engagée contre deux employés du gouvernement, qui auraient ordonné à des soldats de réaliser des travaux qui dépassent le cadre légal de leur travail.



Selon le ministre de l'Armée, une enquête disciplinaire est en cours contre deux fonctionnaires. (photo: Editpress)

Après la révélation, la semaine dernière, de l'ouverture d'une enquête disciplinaire pour [vol de données](#) contre un haut fonctionnaire du ministère du Tourisme, de nouveaux dysfonctionnements ont été révélés.

Deux employés du château de Senningen, dans lequel se trouve notamment le centre de communications du gouvernement (CCG), sont pointés du doigt. Il s'agit d'un adjudant-chef et d'un employé. L'employé aurait sollicité des soldats pour réaliser des travaux privés pour lesquels de l'argent aurait été perçu, indique le *Wort*, ce mercredi.

Les soldats auraient notamment effectués des travaux de jardinage, la construction d'affûts perchés dans les bois, la confection d'eaux de vie et le recyclage de certains métaux. Le ministre compétent, Étienne Schneider, a confirmé au journal qu'une enquête disciplinaire est en cours.

(L'essentiel)



Luxembourg | Publié le 04.02.2014 23:11

Banques islandaises

Landsbanki: les droits de l'homme s'invitent

Dans la discrétion et en marge du tapage médiatique du collectif des victimes de Landsbanki, un couple de Français ayant souscrit un prêt de type «Equity release» auprès de la banque islandaise a fait casser une décision de justice pour violation du droit à un procès équitable.

Par : Véronique Poujol Mis à jour : 05.02.2014 9:24

Il n'y a pas qu'en France, où trois ex-cadres de Landsbanki ont été récemment inculpés par le juge Renaud van Ruymbeke, ou en Islande que les victimes de la filiale luxembourgeoise de la banque islandaise comptent les points à leur avantage. Au Luxembourg aussi de bonnes nouvelles arrivent, contredisant la thèse selon laquelle la justice grand-ducale resterait totalement insensible aux victimes et irait même jusqu'à couvrir la fraude.

Un couple résident en France ayant souscrit un prêt controversé dit «Equity release» auprès de Landsbanki a réussi l'exploit de faire casser le 30 janvier dernier un arrêt de la Cour d'appel du 8 mai 2013, qui avait jugé irrecevable sa demande en nullité des contrats de prêts et investissements pour près de 1,3 million d'euros souscrits auprès de Landsbanki. Son affaire devra donc être réexaminée.

Double peine

Le couple avait saisi initialement le Tribunal siégeant en matière commerciale pour mettre en cause le rejet par la liquidatrice de la banque, Me Yvette Hamilius, de sa déclaration de créance. Les juges déboutèrent les plaignants et leur infligèrent même une sorte de «double peine», puisqu'ils sont condamnés, à la suite d'une demande reconventionnelle de Me Hamilius, à payer 1,3 million d'euros à Landsbanki.

En appel, la Cour débouta également le couple, et considéra comme irrecevable sa demande en nullité des contrats ainsi qu'en responsabilité de la banque qui lui avait vendu, comme à tant d'autres clients en France et en Espagne, les produits de type «Equity release». Les magistrats estimèrent qu'il s'agissait d'une demande nouvelle par rapport à ce qui était réclamé en première instance, ce qui ne peut pas se faire en justice. On ne peut pas sortir en effet un nouveau lapin de son chapeau entre une première et une seconde instance, les objets doivent être identiques. Du coup, la Cour d'appel n'a même pas cherché pas à examiner les développements mis en avant par les victimes «quant aux fautes reprochées à la banque». Elle avait renvoyé les appelants à leurs pénates. Ils ont alors saisi la Cour de cassation.

Article 6 de la Convention

Or, selon la Cour de cassation, les époux ne pouvaient pas anticiper, au stade de la première instance, la demande reconventionnelle de Me Hamilius. Cette demande avait du coup, modifié l'objet du litige. Les prétentions du couple visant à voir annulés les contrats de prêts et engagée la responsabilité de la banque «visaient à contrecarrer la demande reconventionnelle» en paiement de la liquidatrice. «Ces prétentions, en tant que moyen de défense, ne peuvent pas être déclarés irrecevables, sous peine à priver les demandeurs en cassation de la possibilité de faire valoir leurs droits», ont dit les juges dans l'arrêt du 30 janvier. «Les moyens tendant à la nullité des contrats, à la nullité des investissements litigieux et en responsabilité de la banque» étaient donc «admissibles» en instance d'appel.

L'arrêt en cassation compare le refus de la juridiction d'appel à prendre en compte les moyens de droit évoqués par les deux victimes de la Landsbanki à une violation du principe du droit à un procès équitable prévu par l'article 6, paragraphe premier de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le ministère public avait pourtant demandé à voir confirmé l'arrêt d'appel. Dans plus de 70% des cas, la Cour de cassation suit les conclusions du Parquet. Or, exceptionnellement, les juges de cassation ont pris cette fois la liberté de ne pas le suivre au nom du respect des droits de la défense à un procès équitable.

Dans la procédure en cassation, la liquidatrice Me Hamilius était défendue par elle-même.

Les Mégabits de trop de la médiatrice

La Cour des comptes a rendu public vendredi son rapport sur la gestion du secrétariat de la médiatrice Lydie Err. La Cour épingle notamment sa consommation en communications internet «très élevée» à son domicile privé.

Par : Véronique Poujol Mis à jour : 24.01.2014 14:11



L'ordinateur de Lydie Err, payé par son secrétariat, n'héberge pas de site, affirme la médiatrice.(Photo: archives / paperJam)

Une semaine après la présentation de son rapport d'activité pour 2013 controversé, la médiatrice Lydie Err, et ex-députée du LSAP, est confrontée à la publication d'un rapport de la Cour des comptes sur ses défaillances dans la gestion de son administration. Des fuites avaient été organisées autour de ce rapport, sans doute dans le but d'en banaliser la portée.

Le rapport de la Cour des comptes aurait dû être présenté aux parlementaires il y a une semaine, mais à la demande du président (LSAP) de la Chambre des députés Mars di Bartolomeo, Lydie Err fut épargnée de se voir mettre au pilori deux jours d'affilée. La première fois, le jeudi 16 janvier, en marge de la présentation de son rapport d'activité, avec une charge du CSV qui lui a reproché sa soif de pouvoir, notamment dans les affaires fiscales, la médiatrice estimant qu'à l'exception du secret de la défense, aucun autre secret ne lui serait opposable.

Le lendemain, Marc Gengler, le président de la Cour des comptes devait présenter son rapport, mais il lui fut signifié qu'en raison d'une nouvelle pièce apportée en dernière

minute par Lydie Err, la réunion allait être compromise. La partie fut donc remise d'une semaine.

Les griefs ne manquent pas

Marc Gengler est revenu à la Chambre vendredi matin avec, sous le bras, le rapport spécial «relatif au contrôle du secrétariat de la médiatrice». Ce rapport fut demandé en juillet puis en septembre 2013 par celui qui était encore le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, (CSV), après que les employés du secrétariat de Mme Err aient signé une lettre commune mettant en question sa gestion du service. Les griefs étaient légion et ont été partiellement confirmés par l'audit de la Cour des comptes.

Après les accusations provenant du secrétariat de la médiatrice, la commission des institutions de la Chambre des députés d'une part, et la Cour des comptes d'autre part, furent donc mandatées pour se pencher sur l'affaire, avec chacune ses propres compétences. On attend encore le rapport parlementaire. Seule la Cour des comptes a bouclé son audit portant sur la gestion budgétaire et financière du service de février 2012 à la fin 2013. Une partie de la mission confiée à Marc Gengler était aussi préventive, puisqu'il s'agit d'«épauler la médiatrice» en vue de mettre en place une gestion budgétaire conforme à la réglementation.

Dans l'inventaire des reproches formulés à Lydie Err par son propre secrétariat, les auditeurs de la Cour des comptes ont, dans leur lettre au président de la Chambre des députés, fait un tri sélectif. Certains faits n'ont pas donné lieu à des «constatations», terme poli pour identifier des écarts de gestion. D'autres griefs en revanche suscitent encore pas mal de questions derrière les formules politiquement correctes utilisées dans le rapport. Et ce ne sont pas que ses factures de téléphone portable qui sont en cause (677,89 euros par mois en moyenne en raison de l'utilisation de service data à l'étranger). L'une des factures téléphoniques aurait dû être payée par la Chambre des députés, elle le fut par le secrétariat de la médiatrice.

Avance sur billet d'avion

On retiendra d'abord les griefs les moins graves – mais non moins symboliques d'un état d'esprit –, sans doute parce que les «constatations» ont été résolues dans l'intervalle: Lydie Err avait en effet fait facturer par son secrétariat des frais de route et de séjour dans le cadre de sa mission d'expert pour la Commission de Venise (un organe consultatif du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'esprit du droit constitutionnel de l'UE dans d'autres États).

Cette mission étant totalement étrangère à sa fonction de médiatrice, Lydie Err a dû en rembourser les frais que son secrétariat avait avancés. L'audit de la Cour des comptes a relevé que la médiatrice avait demandé et obtenu le remboursement des frais d'un billet d'avion dont elle invoquait l'avance sur ses deniers personnels, alors que dans le même temps l'agence de voyage envoyait un rappel de facture impayée à son secrétariat. «La médiatrice a réglé entretemps la facture auprès de l'agence de voyages», souligne le rapport spécial. Donc le problème est résolu.

64.766 Mb par mois

D'autres ne le sont pas, comme ceux liés avec l'installation au domicile privé de Lydie Err d'un réseau informatique domestique (routeur et extension du réseau WiFi commandé auprès du fournisseur informatique du secrétariat) sans que la procédure d'engagement financier ait été respectée. Le rapport relève par ailleurs que des frais de maintenance de PC (2,75 heures facturées 256,16 euros par le prestataire) font apparaître sur la facture le nettoyage d'un ordinateur «d'un membre du ménage privé de la médiatrice». Il n'y a pas davantage de détails sur l'identité de celui ou celle qui a bénéficié de ce menu service payé aux frais du contribuable luxembourgeois.

La consommation internet privée de la médiatrice semble avoir beaucoup intrigué les auditeurs de la Cour des comptes, sans qu'elle ait fourni d'explications vraiment convaincantes. Dans sa prise de position suite aux constatations de l'audit, elle a ainsi indiqué ne pas être en mesure de s'expliquer «concernant (ses) factures d'Internet à (son) domicile, faute de pièces afférentes qui (lui) aurait permis de faire une investigation auprès de la poste». Le répit d'une semaine que lui a offert Mars di Bartolomeo, ne lui a pas donné le temps d'interroger Post Luxembourg sur les détails de cette surconsommation de mégabits. Personne n'a cherché à creuser davantage ce point controversé.

L'institution, précise le rapport, prend en charge les frais de communication par internet au domicile privé de la médiatrice. Ces frais comprennent notamment un abonnement relatif à une adresse IP fixe et, depuis novembre 2012, un abonnement DSL pour professionnels. Il y en a en tout pour 107,4 euros par mois en abonnements. L'audit a mis en évidence une consommation internet mensuelle entre février 2012 et août 2013 «très élevée», atteignant 64.766 mégabits (Mb) en moyenne, soient 180 euros par mois de facture supplémentaire.

Or, la consommation moyenne totale du secrétariat de la médiatrice a été de 45.769 Mb, soit 30% de moins que celle de Lydie Err à son domicile. «Selon la Cour, une consommation internet si élevée ne se justifie guère eu égard aux activités du médiateur», note le rapport spécial.

Lydie Err n'a rien demandé

Les gardiens du denier public recommandent de lui verser à l'avenir un montant forfaitaire mensuel, calculé en relation avec ses activités de médiatrice, mais ils ne voient pas l'utilité de la prise en charge d'un abonnement relatif à une adresse IP fixe, un tel abonnement, souligne la Cour des comptes, se justifiant «en général pour l'hébergement d'un site web ou d'un serveur FTP».

«Je n'ai pas demandé le DSL professionnel ni d'IP», s'est défendu Lydie Err dans sa prise de position annexée au rapport spécial, «car l'ordinateur mis à ma disposition n'héberge pas de site. Les factures élevées du début s'expliquaient par le fait que la Poste n'avait pas prévu d'abonnement, de sorte que chaque clique (sic) était facturé à part».

DÉMISSION EN ALLEMAGNE 07 février 2014 09:07; Act: 07.02.2014 09:16

Un politicien fraude le fisc via le Luxembourg

Helmut Linssen, trésorier du parti de Merkel, a démissionné jeudi. Il aurait placé une forte somme d'argent aux Bahamas et au Panama grâce à une banque luxembourgeoise.



Helmut Linssen était l'objet de critiques virulentes. (photo: DPA)

M. Linssen avait annoncé sa décision au quotidien populaire Bild : «dans l'intérêt du parti et de ma famille, j'ai demandé à la direction du parti d'élire un nouveau trésorier au cours du congrès à venir en avril». La CDU a confirmé cette information peu après, en indiquant prendre acte «avec respect de la décision» de M. Linssen. Selon Bild, c'est au terme d'une conversation téléphonique avec Mme Merkel, qui dirige aussi le parti conservateur que la décision de son retrait a été prise.

Helmut Linssen était l'objet de critiques virulentes depuis que l'hebdomadaire Stern avait révélé qu'il avait placé, à la fin des années 1990, environ 800 000 marks, soit 400 000 euros, dans une société aux Bahamas, avec l'aide d'une banque luxembourgeoise. En 2001, cette somme avait été transférée au Panama, avant d'être récupérée au Luxembourg par M. Linssen fin 2004, avait expliqué Stern.

Plusieurs personnalités allemandes montrées du doigt

Après l'achat d'un CD de données bancaires volées à la banque HSBC et acheté en 2010 par les autorités de l'État régional de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'existence de ces transactions avait été découverte. Une procédure judiciaire pour fraude fiscale avait été lancée, mais elle avait finalement dû être abandonnée en 2012, les faits étant prescrits.

Plusieurs personnalités allemandes ont été montrées du doigt ces derniers temps pour des affaires d'évasion fiscale, dont l'icône féministe Alice Schwarzer, qui a reconnu en fin de semaine dernière avoir dû payer 200 000 euros de redressement fiscal, après s'être elle-même dénoncée aux autorités pour régulariser un compte en Suisse. (L'essentiel/AFP)



ACHAT DE LIMOUSINES 08 février 2014 13:15; Act: 10.02.2014 08:55

Le SREL empêtré dans un nouveau scandale

LUXEMBOURG/SARRE - Le service de renseignements luxembourgeois aurait été impliqué dans un commerce secret de voitures via la Sarre, rapportent les médias allemands, ce samedi.

Le service de renseignements luxembourgeois (SREL) aurait bénéficié de voitures de fonction à prix réduit, grâce à un accord trouvé avec le Landesamt für Verfassungsschutz, service chargé du respect de la constitution en Sarre. C'est ce que rapporte la Saarbrücker Zeitung ce samedi. Pendant des années, le SREL aurait fait livrer ses voitures à l'adresse du bureau allemand, bénéficiant ainsi de fortes remises, uniquement valables en cas d'achat par des autorités allemandes.

Entre 2003 et 2008, au moins 14 transactions auraient été conclues via ce procédé. La ministre sarroise de l'Intérieur, Monika Bachmann (CDU) a confirmé cette information. Des rapports internes auraient déjà critiqué ces pratiques depuis 2009, a-t-elle souligné. C'est le prédécesseur de Mme Bachmann, Stephan Toscani, qui aurait mis fin à ces pratiques en 2009. Les voitures auraient été payées au comptant.

(lb/ *L'essentiel*)



SALAIRE VERSÉ SANS TRAVAILLER 11 février 2014 18:03; Act: 12.02.2014 09:33

Les ministères se renvoient la patate chaude

LUXEMBOURG - Les révélations faites ce week-end sur un haut fonctionnaire payé pendant quatre ans, sans avoir effectué le moindre travail, font du bruit. Le ministère de la Culture se défend ce mardi...

Voir étaler dans la presse que l'un des hauts fonctionnaires luxembourgeois a été payé pendant quatre ans **sans aucune contrepartie** ne plaît pas en haut lieu. Deux jours après ces révélations, confirmées par le ministre de l'Enseignement supérieur, Claude Meisch (DP), c'est au tour du ministère de la Culture de se justifier. Pour comprendre cette situation ubuesque, il faut se souvenir que le fonctionnaire incriminé, de grade E8 au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, avait été mis à disposition de l'Uni comme directeur administratif, avant d'être transféré au sein du département «Sites et monuments» du ministère de la Culture. Une mission pour laquelle il n'aurait pas donné signe de vie.

Dans un communiqué publié mardi, le ministère de la Culture indique que «le haut fonctionnaire en question (...) a reçu une lettre de mission de la secrétaire d'État à la Culture précisant la tâche à accomplir et la durée de la mission». À savoir «la mise en pratique d'un dispositif moderne de gestion efficace et prudente des crédits du Service des sites et monuments nationaux». Et le ministère d'indiquer que «La durée de la mission a été fixée initialement à la période du 16 juin 2008 au 31 décembre 2008 et a été prolongée de deux mois, conformément à la lettre de mission».

Résultat: depuis le 1er mars 2009, date de la fin de cette mission, le haut fonctionnaire «a été remis à la disposition de son administration d'origine». En clair, le ministère de la Culture renvoie la balle dans le camp du ministère de l'Enseignement supérieur, administration d'origine du salarié de l'État. Lors de sa déclaration, Claude Meisch avait dit s'interroger sur les raisons de ce dysfonctionnement et avait émis l'hypothèse que le fonctionnaire avait «peut-être» été prié de ne plus se présenter à son bureau. Aucun autre détail n'avait été apporté.

(Jmh/*L'essentiel*)

Un grand pas vers l'échange automatique

L'OCDE a dévoilé ce jeudi un standard international pour l'échange automatique de renseignement en matière fiscale. Il sera présenté aux ministres des Finances du G20 dans dix jours.



L'OCDE a dévoilé sa norme d'échange automatique de données fiscales. (photo: AFP)

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté jeudi, sa norme d'échange automatique de données fiscales, qu'elle espère voir adopter par le plus grand nombre de pays dans le but de lutter contre l'évasion fiscale. «Il s'agit d'une forme multilatérale de FATCA», le système d'échange automatique de données opéré par les États-Unis, qui a eu un «rôle de catalyseur», a résumé Pascal Saint-Amans, responsable des questions fiscales de l'OCDE, lors d'une conférence de presse à Paris.

La loi américaine FATCA (Foreign account tax compliance act), qui a marqué un tournant dans la lutte contre l'évasion fiscale dans le monde, force les établissements financiers étrangers (EFE) à informer le fisc américain sur leurs clients imposables aux États-Unis, sous peine de sanctions financières. Achim Pross, en charge en particulier des aspects techniques de ce dossier, a, lui, précisé que là où FATCA prend pour base la nationalité américaine des entreprises ou des particuliers, la norme de l'OCDE s'appuiera sur le «critère de résidence».

L'OCDE va «beaucoup plus loin» que les exigences européennes

«Nous travaillons très étroitement avec la Commission européenne pour s'assurer de la compatibilité» de cette norme avec les initiatives européennes, en particulier la révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, censée durcir les exigences de transparence fiscale, a dit M. Saint-Amans. «Nous voulons un standard global qui soit compatible avec toutes les normes existantes», de manière à «limiter le fardeau» réglementaire, technique ainsi que le coût pour les banques et institutions financières, a-t-il déclaré.

La mise en place de l'échange automatique de données fiscales, allant plus loin que des coopérations reposant sur la bonne volonté des différents pays concernés, a été élevée au rang de priorité lors du dernier sommet du G20, en 2013 à Saint-Pétersbourg. Il doit débuter fin 2015. Pour le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, cette initiative va «réellement changer les règles du jeu». Le champ d'application de cette norme «ne pourrait pas être beaucoup plus large», a assuré M. Saint-Amans, selon qui le modèle de l'OCDE va «beaucoup plus loin» que les exigences européennes notamment.

Le Luxembourg en avance

La norme de l'OCDE obligera les administrations fiscales des pays qui l'adoptent à livrer toutes les informations à leur disposition sur les actifs financiers détenus chez eux par des personnes ou des entités non-résidentes. Elle couvre les dépôts bancaires mais aussi les intérêts et les plus-values, et s'appuie sur le principe du «bénéficiaire ultime et réel», de manière à empêcher en théorie la fraude fiscale via des «trusts» et autres sociétés-écrans. M. Saint-Amans a toutefois reconnu que l'or et les métaux précieux échappaient au système «car nous ne pouvons pas vraiment espérer que les banques nous ouvrent leurs coffres», ce qui «est un problème».

Par ailleurs, il a assuré que l'OCDE voulait s'attaquer «aux besoins et aux défis spécifiques aux pays en voie de développement» pour les inclure dans le mouvement. Les organisations non-gouvernementales en particulier s'inquiètent de voir les pays pauvres, qui sont très concernés par les problèmes d'évasion fiscale, rester sur la touche pendant que les pays riches négocieraient entre eux. L'OCDE présentera officiellement son modèle pour adoption lors de la réunion des ministres des Finances du G20 de Sydney, le 22 et 23 février, avant une nouvelle étape en septembre.

L'OCDE a précisé qu'une quarantaine de pays s'étaient engagés à une «adoption précoce» de cette nouvelle norme, dont des juridictions souvent critiquées pour leur opacité comme le Luxembourg, le Liechtenstein, et plusieurs territoires de la sphère d'influence britannique (Jersey, Guernesey). Et ce bien que le Luxembourg par exemple bloque au niveau européen les initiatives visant à renforcer la transparence fiscale.

International/Regional news



Time for action on financial transparency

05.02.14 @ 09:09

BRUSSELS - On 13 February the European Parliament will have a once-in-a-decade opportunity to vote for legislative revisions to the current EU Anti-Money Laundering Directive (AMLD).

If implemented correctly, a revised AMLD could have a tremendous impact on the battles against corruption, drug trafficking, tax evasion and a slew of other criminal activities all currently facilitated by the ease in which money can still be laundered in Europe today.

The draft EU AMLD would, in part, require all companies registered in the EU to hold details of who really owns and controls them – their beneficial owners. This might not sound like much but consider this: in Europe less personal information is asked of a company opening a bank account than there is of an individual applying for a driver's license, to rent an apartment or to simply obtain a library card.

As a result, many companies are opened in names unassociated with that of the person who really owns or controls them. And once a bank account has been opened in a false name, if illegal activity is suspected it is almost impossible to follow the money laundering criminal money trail back to the owner.

A public register would have made it more difficult for mafia organisations Cosa Nostra and Camorra to use Italian and other shell companies to launder huge sums of money. Over the last decades, Italian mafia groups used Italian companies to defraud the European Union out of millions of euros that were meant to be used to regenerate Europe's poorest regions.

Last year, the European Commission hired accounting firm Deloitte to look into the effectiveness of the current AMLD. They found that it did not do enough to combat international or even pan-European money laundering schemes.

One of the short-comings high-lighted in the study was the difficulty banks have in identifying an account's beneficial owner.

Not only can the due-diligence be a costly and time-consuming undertaking, but without substantial prohibitive measures in place, the incentive for banks to chase down information about wealthy clients is sometimes missing.

We belong to those who feel we need to go a step further and require European countries to set up registries of the beneficial owners of companies.

These registers should be publicly accessible.

By sharing company ownership with all interested parties - including banks, law enforcement, journalists, citizens and NGOs - we can ensure that adequate oversight is guaranteed and information is made available to those who need it.

Bankers will be able to follow through on due diligence, law enforcement will be able to attach names to proceeds from crime, journalists can research political contributions or other questionable or even illegal donations (and many other stories of corruption) and average citizens or small businesses could learn, for example, to better understand who is behind their partners, suppliers or customers.

Providing beneficial ownership information to the public registry would not require much from the companies beyond sharing information they should already possess such as the company beneficial owner's full name, date of birth, the means of exercising control over the company, contact details and information detailing the legal shareholders.

With the AMLD vote, Europe has the potential to set the standard on anti-money laundering for the rest of the world. So much good to be done with relatively little effort - we hope MEPs from other member states are as clear about the wealth of possibilities as we are.

Cecilia Wikstroem is a Liberal Swedish MEP. Koen Roovers works in Brussels for the Financial Transparency Coalition, an international network of not-for-profit groups which advocates transparency and accountability in the global financial system

European Parliament Urged To Ban 'Anonymous Shell Companies'

by Ulrika Lomas, Tax-News.com, Brussels
06 February 2014

The European Parliament has been urged to support the creation of public registries of corporate ownership by a Washington DC-based research and advocacy organization.

Global Financial Integrity (GFI) studies and promotes policies designed to curtail illicit financial flows. Its latest research project revealed that USD68.9bn flowed illegally into and out of developing and emerging European Union (EU) member states in 2011. Bulgaria, Croatia, Latvia, Lithuania, Poland, and Romania were the worst hit, collectively "haemorrhaging" USD20.8bn.

GFI Junior Economist Brian LeBlanc, who compiled the analysis, described the scale of this activity as "devastating." He warned that there has been "an incredibly worrying acceleration in both illicit inflows and outflows," and called for an end to the use of "anonymous shell companies."

According to Joshua Simmons, Policy Counsel at GFI, "anonymous shell companies make it easier for criminals to move money across borders without a trace. They place an essential role in the money laundering process."

To tackle the phenomenon of these so called "phantom firms," governments would need to be able to identify the beneficial owner of a company when it is formed. GFI claims that by making this information available to the public, the EU would achieve a "gold standard" in transparency. This would enable citizens and other countries to know with whom they are doing business, and would in turn empower civil society organizations, journalists, and investors to hold individuals accountable for their companies' actions.

Members of the European Parliament (MEPS) are scheduled to vote on key revisions to the EU's Anti-Money Laundering Directive on February 13. Simmons urged "every MEP to take a strong step toward curbing money laundering and hampering crime."

In June, 2013, leaders of the G8 group of nations adopted an Action Plan on the transparency of ownership and control of companies. It stated that firms should obtain and hold information on their beneficial ownership, and recommended the creation of central registries containing these details, at either national or state levels.

In October, the UK Government announced that it would pursue this proposal further, confirming that a register will not only be compiled, but will also be open to the public.

UK Prime Minister David Cameron said at the time that the Government will use the data "to pursue those who break the rules." Businesses will be able "to better identify who really owns the companies they're trading with," while developing countries will have "easy access to all this data, without submitting endless requests for each line of enquiry."

UN: don't overlook access to information in goal on governance

Civil society groups have called for more commitment from those shaping the new development framework to uphold accountability with media freedom and information access

Thomas Hughes

[Guardian Professional](#), Tuesday 11 February 2014 11.10 GMT



Will the open working group push for targets to protect press freedom and accountability? Photograph: Justin Lane/EPA

Last week, 195 civil society groups from around the world came together to call on the UN to make access to information and media freedom central to the post-2015 development agenda. Signatories included organisations from 77 countries on five continents, working in fields as diverse as poverty, health, religion, the environment, indigenous rights, free expression.

Their statement, issued by the right to information group Article 19 and the Global Forum for Media Development, coincided with the 8th open working group on the sustainable development goals (SDGs). The group, made up of representatives of 30 UN member states, gathered in New York to hear from a range of civil society organisations on issues that include biodiversity, equality, conflict prevention and governance.

While the majority of the delegates acknowledged the importance of access to information and transparency in the SDGs, discussions continue about exactly how to incorporate greater accountability into the development agenda. Some delegates want to treat accountability as a cross-cutting theme, that would run across all the potential SDG's, while others prefer the solution Article 19 is advocating for - a distinct global development goal on good governance, with access to information at its heart.

Quality, current and accessible information is crucial to establishing the scope and nature of development challenges. It empowers people to hold their leaders to account and participate in the decisions that affect their lives.

It also forms the basis of a free and independent media, which, as media development NGOs such as Internews have emphasised, plays a vital role in safeguarding development. A free

media informs, facilitates public participation through open debate and helps to hold those in power to account.

The lack of information about development targets is considered to be a significant factor in the failure to meet previous targets. The UN secretary general's special adviser on the millennium development goals Jeffrey Sachs, publically acknowledged how problems posed by out of date data have hindered progress on achieving MDG targets.

Last week's joint statement is the latest example of a groundswell of support for a development agenda that includes greater accountability. A broad base of civil society groups is on board, and political support appears to be growing. In August, a report by a UN high-level panel - chaired by UK's prime minister David Cameron, the Liberian president Ellen Johnson Sirleaf and Indonesia's president Susilo Bambang Yudhoyono – recommended governance be included in the SDGs. The report, specifically suggested a clause to "ensure people enjoy freedom of speech, association, peaceful protest and access to independent media and information" and to "guarantee the public's right to information and access to government data."

Recognition is growing for what Article 19 has championed for some time. Making freedom of information laws accessible and easier to understand has helped boost enrolment in schools in Indonesia and helped community groups in Bangladesh to take legal action against illegal wood and husk mills that caused health problems to local residents.

Without access to information and media freedom, we risk an unsustainable and top-down development agenda. Since you can only manage what you can measure, the post-2015 agenda must contain specific targets that will increase accountability. These targets should include that states adopt a comprehensive legal framework guaranteeing public access to government information in accordance with international standards. In addition, states should introduce sectorial legislation that guarantees public access to areas of specific importance to sustainable development, such as the Bali guidelines relating to environmental matters.

There must also be a specific target that requires states to ensure they have a legal framework which guarantees media freedom and the public's right of freedom of expression, judged against the Unesco media development indicators. This target should also include eliminating impunity for acts of violence against journalists and human rights defenders in accordance with the joint declaration on crimes against free expression.

States should also have a legal and regulatory environment that protects civil society space, recognising the independence of civil society groups and their right to work peacefully without fear of harassment, reprisal and discrimination. Civil society plays a crucial role in charting, designing and implementing development initiatives and fostering greater public participation in decision making processes. The Civicus enabling environment index would provide means of measuring the progress of states respect to this target.

Different development groups have different concerns, and they are working hard to ensure these are properly reflected in the SDGs. When drawing up their list of demands, development professionals must remember – accountability is central to ensure that specific development endeavours can be meaningfully achieved. When campaigning, we must not think of accountability as an optional extra.